



# Comment juguler l'inflation en Nouvelle-Calédonie ?

## 1. Les enjeux de l'inflation

Les dernières publications de l'ISEE et de l'IEOM ont permis de prendre conscience du risque de hausse généralisée des prix en Nouvelle-Calédonie. Cependant, d'après les données fournies par l'ISEE, **la hausse des prix semble actuellement limitée à certains biens et services.**

D'une part, l'ISEE constate sur un an une hausse de **4,2 %** des prix de l'énergie, causée par une augmentation des prix du gaz (**8,8 %**) et des carburants (**8,6 %**)<sup>1</sup>. Cette augmentation est conjoncturelle, car les niveaux de gaz sont historiquement bas du côté de l'offre, et la demande a largement augmenté avec la reprise mondiale, notamment en Asie. Or, la guerre en Ukraine et les sanctions économiques infligées à la Russie sont de nature à amplifier ces effets en 2022 et 2023.

L'augmentation des prix de l'énergie est également structurelle, le gaz et le pétrole étant des ressources limitées dont les stocks s'amenuisent d'année en année.

D'autre part, les prix de l'alimentation ont augmenté de **2,7 %** en 2021<sup>2</sup> alors qu'ils avaient déjà augmenté de 2,5 % en 2020, à cause d'un effet de rattrapage lié aux mesures de bocage des prix mises en œuvre en 2018/2019 avec l'introduction de la TGC.

En 2021, la hausse des prix de l'alimentation s'explique principalement par une augmentation du prix des légumes (**+13,8 %**) et des fruits (**+ 7,2%**)<sup>3</sup>. Comme pour l'énergie, la hausse des prix des fruits est à la fois de nature conjoncturelle, du fait des intempéries qui ont impacté les productions maraîchères locales, mais aussi structurelle. En effet, les nombreuses restrictions à l'importation exercent une pression à la hausse sur les prix. Or, même si certaines barrières ont été temporairement levées depuis janvier 2022, les grossistes locaux connaissent des difficultés d'approvisionnement liées au contexte international contraint (rotation réduite des navires, manque de conteneurs, augmentation du coût du fret...).

Dans ce contexte, l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie rappelle les coûts et les bénéfices de l'inflation et formule des recommandations pour endiguer les augmentations de prix constatées par l'ISEE par des mesures de court terme et de moyen terme.

L'inflation se traduit par une **augmentation générale et durable des prix** sur un espace économique donné. Si l'augmentation non-maîtrisée du niveau des prix peut être dangereuse pour le pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité des entreprises (1.1), une baisse durable du niveau des prix (déflation) n'est pas non-plus souhaitable (1.2). C'est la raison pour laquelle les banques centrales se fixent en général une cible d'inflation maîtrisée autour de 2 % par an qu'elles peuvent atteindre grâce à leur politique monétaire (1.3).

### 1.1 - Les effets négatifs d'une inflation trop forte

L'inflation pèse à la fois sur les ménages et les entreprises. Pour les ménages, **l'inflation influence le pouvoir d'achat** : si le taux d'inflation augmente, sans qu'il soit suivi par une hausse des salaires, la hausse des prix pèse directement sur le revenu des ménages en dégradant le pouvoir d'achat.

Pour les entreprises, l'inflation se traduit par une **hausse de leurs coûts et donc par une perte de compétitivité**. Lorsque c'est possible, les entreprises peuvent répercuter cette hausse des coûts sur le prix de vente, mais pourront être confrontées à une baisse de leurs ventes si la demande est élastique au prix.

Dès lors, les coûts de l'inflation diffèrent selon qu'elle est anticipée ou non. **Si l'inflation est correctement anticipée, les coûts sont moindres**. L'économie connaîtra des coûts dits « d'ajustement », qui reflètent les distorsions temporaires des prix relatifs, le temps que le prix des biens et les salaires s'ajustent.

En revanche, **si l'inflation n'est pas correctement anticipée, l'économie connaît de plus fortes distorsions entre les prix relatifs, ce qui affecte** les décisions de long terme comme **l'investissement et donc la croissance économique**.

De plus, la dangerosité de l'inflation croît avec son **instabilité**. Plus l'inflation est élevée, plus elle devient variable et difficile à prévoir, ce qui peut empêcher la réalisation de décisions dont l'objectif est le moyen ou le long terme, comme en matière d'investissement.

En outre, **si l'inflation se traduit par une hausse des salaires, elle peut générer un mécanisme auto-entretenu**. En effet, la hausse généralisée des prix peut se traduire par des revalorisations salariales, ce qui contribue à augmenter les coûts de production des entreprises, qui peuvent ensuite répercuter cette hausse sur les prix. **Cette « boucle prix-salaires »** est un mécanisme cumulatif et auto-entretenu, qui génère de l'incertitude pour les agents et pèse sur les décisions

<sup>1</sup> Isee, synthèse annuelle 2021 sur les prix à la consommation.

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> Ibid.



de long terme. Si cet effet est constaté, les entreprises reportent leurs décisions d'investissement et d'embauche, ce qui a des conséquences sur le taux de chômage et la croissance.

**En Nouvelle-Calédonie, le risque de l'apparition d'une boucle prix-salaire est à anticiper**, pour deux raisons. La première est que le salaire minimum garanti (SMG) est indexé sur le taux d'inflation dès lors qu'il est supérieur à 0,5 %. La seconde est qu'une revalorisation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat (a minima) est à prévoir dans les mois prochains.

**Les entreprises calédoniennes** devront donc faire face très rapidement à une **triple augmentation de leurs coûts** (inflation importée, augmentation des salaires, augmentation des impôts).

## 1.2 - Les effets négatifs d'une inflation trop faible, voire d'une déflation

Si une inflation trop élevée fait courir des risques à l'économie, une inflation trop faible, voire négative (on parle de déflation) peut aussi être préjudiciable.

En premier lieu, si le niveau des prix baisse durablement, l'économie peut tomber dans une **spirale déflationniste**. On parle de « trappe à liquidité », lorsque l'économie ne peut plus relancer la demande et l'investissement en baissant les taux d'intérêts. Dans ce cas de figure, la politique monétaire ne permet plus de stimuler l'économie : les taux d'intérêts sont tellement bas que même en augmentant la masse monétaire, les agents préfèrent détenir des liquidités. Cette situation est une spirale auto-entretenu qui pèse sur la croissance.

Par exemple, le Japon connaît une spirale déflationniste depuis 1995. Or, le pays est incapable de relancer l'activité par le canal monétaire, à cause des anticipations pessimistes des agents. Pour contrer la trappe à liquidité, le Japon a tenté de relancer la croissance par le canal budgétaire, ce qui a considérablement augmenté la dette du pays (estimée à près de 250% du PIB). En outre, la déflation accroît la charge de la dette, ce qui rend cette situation d'autant plus difficile.

**L'endettement important de la Nouvelle-Calédonie et le fait qu'elle ne dispose pas du canal de la politique monétaire pour relancer l'activité font qu'un taux d'inflation négatif serait très préjudiciable pour le pays.**

Pour mémoire, en 2020, le taux d'inflation était de -0,5 % et le taux de croissance de -2,6 % en Nouvelle-Calédonie.

En second lieu, un taux trop faible d'inflation peut aussi être **préjudiciable à la croissance**. A la suite de la crise sanitaire, la banque centrale européenne (BCE) a ciblé le haut de la fourchette cible d'inflation contenue dans les traités (entre 0 et 2 %), pour briser le cercle vicieux caractérisé par une demande molle, une faible rentabilité des entreprises, de faibles augmentations de salaires et des hausses de prix trop contenues<sup>4</sup>. D'après cette lecture, avoir une inflation maîtrisée peut donc soutenir la croissance.

## 1.3 Les bénéfices d'une inflation maîtrisée

En 2000, les économistes Akerlof, Dickens et Perry ont démontré que **le taux d'inflation optimal était compris entre 2 et 3 %**. En-deçà de ce seuil, d'après leur modèle, une hausse de **l'inflation permet de réduire le chômage**. Au-delà de ce seuil, cette relation disparaît.

De façon plus générale, **l'inflation peut être l'indicateur d'une certaine santé économique**, lorsqu'elle provient d'une hausse de la demande. En effet, une hausse de la demande agrégée peut créer un cercle vertueux favorable aux anticipations des entreprises, qui auront davantage confiance pour investir et embaucher. Dans ce cas de figure, une hausse de la demande peut avoir pour conséquence d'augmenter l'inflation, sans causer de préjudice particulier si elle est anticipée et maîtrisée.

Par ailleurs, une inflation maîtrisée peut avoir d'autres bénéfices. L'équation de Fisher a démontré que **l'inflation peut réduire la valeur réelle de la dette**. L'inflation peut donc être intéressante pour une économie endettée puisque dans certaines conditions, elle **allège la charge de la dette** en réduisant l'impact des taux d'intérêt **et favorise le désendettement**.

Pour maîtriser le taux d'inflation, les banques centrales se fixent un objectif, une « cible d'inflation ». Par exemple, la banque centrale européenne (BCE) a statutairement pour seule et unique mission de maintenir le taux d'inflation de la zone euro entre 0 et 2 %. Jusqu'en 2008, l'institution était favorable à une certaine rigueur monétaire pour asseoir sa légitimité et ciblait en fait un taux d'inflation quasiment nul, en faisant fi de la marge de manœuvre dont elle disposait. Après la crise financière de 2008, la BCE a joué un rôle crucial en assouplissant sa politique monétaire, s'inscrivant comme un soutien aux économies en adoptant une politique monétaire expansionniste visant à baisser les taux directeurs et à utiliser des outils non conventionnels.

Pendant la crise sanitaire, la BCE a continué à jouer ce rôle de soutien en achetant massivement les titres de dettes émis par les Etats membres. Récemment, elle a affirmé viser un taux d'inflation de 2 % et ne souhaite pas sur-réagir à

<sup>4</sup> I. Schnabel, membre de la BCE, « the spectre of inflation », 14 sept. 2021.



l'augmentation des prix constatée en Europe et dans le monde. Par exemple, la France connaît une augmentation de 3,6 % des prix à la consommation en 2022. De la même manière, **le gouvernement calédonien ne doit pas surréagir, à ce stade, à l'augmentation des prix constatées par l'ISEE.**

## 2. Quelles mesures face au risque inflationniste en Nouvelle-Calédonie ?

Les causes de l'augmentation des prix en Nouvelle-Calédonie sont multiples et principalement de nature conjoncturelle actuellement. L'Autorité propose donc, naturellement, des mesures de nature conjoncturelle à court terme pour faire face aux crises actuelles (2.1) tout en considérant qu'il est aussi nécessaire d'introduire des mesures plus structurelles étant donné le niveau élevé des prix sur le territoire indépendamment des crises (2.2).

### 2.1. - Les mesures de nature conjoncturelle

On constate aujourd'hui une **hausse conjoncturelle des prix de l'énergie**, notamment due à un accroissement de la rareté relative du gaz et du pétrole à l'échelle internationale. Ce phénomène, qui risque de se poursuivre avec les répercussions de la guerre en Ukraine, crée de l'inflation importée pour les entreprises calédoniennes.

L'Autorité encourage le gouvernement à prendre des mesures visant à **préserver le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes**, qui subiront les effets directs (sur leurs factures d'énergie) et indirects (sur la potentielle augmentation des prix résultant de la hausse des coûts des entreprises) de cette hausse.

A ce titre, le gouvernement peut d'une part **exonérer les ménages modestes des futures augmentations de prix de l'électricité**, d'autre part, s'inspirer du dispositif métropolitain de « **chèque énergie** » pour accorder une aide ciblée spécifiquement sur les dépenses énergétiques, attribuée sous conditions de ressources et dégressif en fonction du revenu des ménages.

#### **Recommandation n° 1 : une aide aux ménages modestes ciblée sur les dépenses d'énergie**

Concernant **l'augmentation du prix du pétrole**, le gouvernement a à sa disposition des leviers afin d'éviter que cette hausse ne pèse pas trop sur le pouvoir d'achat des ménages : le prix étant réglementé, il peut **réduire la part des taxes ou le niveau de marge accordée aux pétroliers ou aux détaillants**. Il est néanmoins à noter que le prix du litre d'essence en Nouvelle-Calédonie est l'un des plus bas de France.

**L'augmentation des prix des fruits et légumes** s'explique à la fois par les intempéries de début d'année et par la structure du

marché dont l'inefficacité a été dénoncée à plusieurs reprises par l'Autorité. A titre de mesures d'urgence, l'Autorité recommande **un encadrement des prix maxima des fruits et légumes les plus consommés en Nouvelle-Calédonie au stade de la sortie du champ, de la commercialisation en gros et de la commercialisation au détail.**

#### **Recommandation n° 2 : encadrer les prix maxima des fruits et légumes les plus consommés d'origine locale et importée à tous les stades de commercialisation**

En revanche, **l'Autorité met en garde le gouvernement contre une mesure générale visant à geler les prix ou les marges sur l'ensemble des biens sur tout le territoire**. Une mesure de blocage des prix consiste à s'attaquer aux effets de l'inflation et non à ses causes. La formule associée à cette politique est que l'on « casse le thermomètre pour ne pas voir la fièvre » : les prix ne jouent plus leur rôle de signal quant à la rareté relative des biens et/ou services.

Une telle mesure générale serait d'autant plus inadaptée que l'on observe des hausses ciblées sur quelques catégories de biens (énergie, pétrole, fruits et légumes, produits gras et sucrés, services de cantines).

De plus, une mesure de gel des prix pénaliserait les entreprises, qui vont faire face à une large augmentation de leurs coûts. Des effets significatifs sur la compétitivité, l'emploi et la croissance seraient donc à craindre.

En outre, une limitation des marges des entreprises en volume, comme cela avait été mis en place en 2018, pourrait même avoir un effet pervers sur les prix, les entreprises ayant intérêt à augmenter leurs prix de revient, ce qui serait totalement contreproductif. A titre d'exemple, en limitant les marges à 30 %, le détaillant peut avoir intérêt à acheter à 200 pour gagner 60 qu'à 100 pour gagner 30. Il vendra donc à 260.

#### **Recommandation n° 3 : privilégier des mesures ciblées plutôt que des mesures générales de gel des prix ou des marges dans un contexte de décroissance**

Pour s'attaquer aux causes de l'augmentation des prix, l'Autorité propose au gouvernement plusieurs mesures de nature structurelle.

### 2.2. – Les mesures de nature structurelle

**La variabilité et la hausse des prix des fruits et légumes est de nature structurelle** en Nouvelle-Calédonie comme l'a démontré l'Autorité dans plusieurs avis (2018-A-03, 2020-A-07). En effet, les nombreuses restrictions aux importations exercent une pression à la hausse sur le prix des fruits et légumes importés, qui pénalisaient fortement le consommateur lorsque le marché local ne peut pas assurer un approvisionnement suffisant.



Depuis peu, les barrières quantitatives aux importations ont été temporairement levées pour pallier l'insuffisance de la production locale. Cependant, les grossistes calédoniens n'ont pas eu le temps de s'organiser et connaissent des difficultés d'approvisionnement liées au contexte international contraint (rotation réduite des navires, manque de conteneurs, augmentation du coût du fret...)

L'Autorité recommande de **lever définitivement les restrictions aux importations.**

**Recommandation n° 4 : supprimer définitivement les restrictions aux importations sur les fruits et légumes**

De plus, le gouvernement pourrait reprendre l'initiative lancée par l'IFEL conduisant à **promouvoir une stratégie de catégorisation de fruits et légumes et de valorisation des productions labélisées** (« Agriculture Responsable », « Agriculture Intégrée », « Biopasifika »). L'objectif serait ainsi d'introduire des prix différents en fonction de la qualité des fruits et légumes proposées au bénéfice des consommateurs.

**Recommandation n° 5 : promouvoir une stratégie de catégorisation de fruits et légumes et de valorisation des productions labélisées dans les supermarchés**

Par ailleurs, une **rationalisation de la politique commerciale** permettrait de réduire structurellement le coût des fruits et légumes importés, et plus généralement le coût des produits de grande consommation.

En effet, la **réduction / suppression des droits de douanes sur les produits importés depuis les pays du pacifique** permettrait de favoriser la réorientation des circuits d'approvisionnement (principalement orientés vers la métropole actuellement) et donc de réduire les coûts de transport et les coûts énergétiques associés à l'importation de ces produits de grande consommation.

**Recommandation n° 6 : réduire ou supprimer les droits de douanes sur les produits de grande consommation importés depuis les pays du Pacifique pour réorienter les filières d'approvisionnement**

Dans son avis n°2020-A-07, l'Autorité a mis en exergue les prix élevés de l'acconage en Nouvelle-Calédonie. En effet, **les prix de l'acconage** sont supérieurs de 87 % aux prix constatés sur les autres ports du Pacifique et de 45 % à la moyenne des DOM.

**Recommandation n° 7 : réglementer les prix de l'acconage pour les fixer à un niveau comparable à celui constaté dans les autres départements d'outre-mer (- 45 %)**

Compte tenu de l'étroitesse des marchés calédoniens qui tend à favoriser des positions d'oligopole, en particulier sur le marché des **pièces détachées automobiles** et de l'augmentation des prix constatée en 2021 (+4,6 %), l'Autorité

recommande de favoriser la concurrence à travers la suppression des taxes sur les ventes en ligne afin de permettre aux consommateurs de s'approvisionner sans intermédiaire.

**Recommandation n° 8 : favoriser la concurrence à travers la suppression des taxes sur les ventes en ligne des pièces détachées automobiles**

Concernant la hausse des prix de l'énergie, il est à noter que cette hausse est également structurelle, puisque les stocks de gaz et de pétrole sont, par définition, épuisables.

Comme pour les fruits et légumes, la question de l'approvisionnement en énergie se pose, et donc celle du **mix énergétique calédonien.**

En Nouvelle-Calédonie, l'industrie, et notamment l'industrie minière, consomme 55 % de l'énergie. Les prochaines orientations en termes de politique énergétique seront donc fondamentales du point de vue, certes, de la transition énergétique, mais aussi en termes de compétitivité du secteur, du fait de l'augmentation du prix du gaz et du pétrole.

De plus, il est important d'**accentuer les mesures en faveur de la transition énergétique**, y compris pour les ménages, à travers des aides ou crédit d'impôt sur l'habitat ou les véhicules ou, à l'inverse, la taxation des véhicules polluants.

**Recommandation n° 9 : repenser le mix énergétique en fonction des évolutions futures des prix de l'énergie**

Enfin, l'Autorité réitère ses recommandations relatives à l'**amélioration de la transparence commerciale** pour faire baisser les prix et au renforcement de la protection des consommateurs. Ainsi, l'introduction d'une **sanction en cas de refus de vente injustifiée**, de même que la **suppression ou l'assouplissement de l'interdiction de revente à perte aux consommateurs** devraient permettre de faire baisser les prix assez vite. De plus, la création de **sanctions administratives en cas de publicités mensongères ou pratiques trompeuses** pouvant être infligées par les services du gouvernement est indispensable.

Enfin, l'**amélioration de l'application « prix.nc »** permettant aux consommateurs de comparer rapidement les prix des produits vendus en supermarchés favoriserait d'une part la transparence des prix, d'autre part, resserrerait les écarts de prix constatés. A titre d'exemple, en Israël, tous les supermarchés ont dû **afficher les prix de vente en temps réel**. Une étude économique a montré que cette mesure a fait baisser les prix des produits de grande consommation de 5 % en moyenne.

**Recommandation n° 10 : Renforcer la transparence commerciale et la transparence des prix sur l'appli « Prix.nc ».**